

Code de vie

RESPECT

de soi

Se respecter, c'est:

- Connaître ses droits et ses devoirs et en faire bon usage;
- Avoir une bonne estime de soi et confiance en ses capacités.

Et faire preuve de ...

- ♣ Responsabilité, en me fixant des objectifs réalistes et en m'organisant pour assurer assiduité et présence active à mes cours. En adoptant un mode de vie équilibré (alimentation, repos, etc.) qui me permet d'être disposé mentalement et physiquement à travailler.
 - > Attention aux boissons énergisantes ! La quantité absorbée doit être contrôlée.
- **Engagement**, en respectant les échéanciers fixés par les enseignants, afin qu'ils puissent être un soutien dans la réalisation de mes objectifs.
- **Appartenance**, en ayant toujours ma carte d'étudiant sur moi et en la présentant sur demande, afin de prouver mon statut d'élève du Centre.
 - > Tout élève dont le dossier est inactif doit se présenter au secrétariat pour s'identifier et régulariser la situation.
- **↓ Transparence**, en utilisant le casier pour mon matériel scolaire exclusivement. De ce fait, j'accepte que le contenu du casier soit vérifié en tout temps sur demande de la direction, puisqu'il est la propriété du Centre.
- ♣ Décence, en portant, en tout temps, une tenue vestimentaire couvrant suffisamment le corps et convenant au milieu scolaire. Les vêtements ou accessoires proposant un message sexiste, raciste ou violent ne sont pas tolérés au Centre.
- **Hygiène**, en veillant à ne pas dégager d'odeur forte, telle qu'un parfum intense, la transpiration corporelle ou les odeurs qui imprègnent les vêtements (ex. fumée, odeur de nourriture, cannabis, etc.). L'élève pourrait avoir à retourner chez lui pour se changer.
- ♣ Sobriété, en m'abstenant de consommer, posséder ou vendre de la drogue, des boissons alcoolisées ou tout autre forme de stupéfiant au Centre et ses alentours. La sobriété est essentielle au Centre.

RESPECT

des autres

Respecter les autres, c'est :

- leur permettre de vivre en paix;
- tenir compte de leurs besoins et de leurs droits.

Et faire preuve de...

Civisme

- A. En maintenant les espaces communs, le mobilier et le matériel scolaire propres, en bon état et exempts de graffitis. Favoriser le recyclage.
- B. En respectant la Loi anti-tabac qui interdit de fumer tout tabac ou toute autre substance incluant le cannabis ou de vapoter à moins de neuf (9) mètres des portes et fenêtres d'un établissement public.
- C. En déposant mon cellulaire dès mon entrée en classe dans une des pochettes prévues à cet effet. L'utilisation du téléphone cellulaire lors des cours ne doit être réservée qu'aux urgences, suivant l'autorisation de l'enseignant.e. Tout **appareil de communication** tel que téléphone portable, montre connectée, iPad ou autre appareil intelligent peut servir uniquement aux activités pédagogiques permises par l'enseignant.e.
- D. En gardant un ton de voix modéré dans les espaces communs; cafétéria, corridors, salle de toilettes. La flânerie est également interdite dans ces lieux ainsi qu'aux casiers et dans les escaliers.
- E. En communiquant poliment avec tout le personnel du Centre et avec tous les autres élèves. La **violence** verbale, physique ou psychologique ne sera tolérée sous aucun prétexte. L'intimidation, le mépris, le racisme, le vol et le vandalisme sont aussi des gestes de violence.
 - ➤ Tout acte de violence entraînera une suspension sur-le-champ suivie d'une rencontre avec la direction et un intervenant. Selon la gravité, l'expulsion définitive pourra être envisagée.
 - ➤ Au centre Gédéon-Ouimet, on construit nos relations sur le respect et l'entraide. Victime de violence ou d'intimidation? Parlez-en à un membre du personnel en qui vous avez confiance. Combattre la violence, c'est l'affaire de tous.

Tolérance

- A. En considérant les autres comme égaux.
- B. En refusant toute forme de **harcèlement** et de **discrimination** liée au sexe, à l'origine ethnique, à la religion, à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique ou à toute autre différence.
- C. En agissant pour faire cesser ces actes lorsque j'en suis témoin.

RESPECT

citoyen

Utilisation du système d'alarme-incendie - Selon l'article 437 du Code criminel, l'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie entraîne le dépôt d'une plainte criminelle contre le responsable. De plus, l'élève, ou ses parents (dans le cas d'un élève mineur) est responsable des frais et dommages occasionnés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

- Respecter l'environnement, c'est considérer les lieux et les objets environnants comme un bien collectif et en prendre soin (classes, cafétéria, toilettes).
- ♣ Participer au système de gestion des déchets (recyclage et résidus alimentaires).

Tout manquement à une de ces règles, selon la fréquence et la gravité de la situation, entraînera un avis disciplinaire ou la suspension des activités, de façon temporaire ou définitive.